



SOGECO

SOCIETE D'ORGANISATION ET DE GESTION ECONOMIQUE COMPTABLE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES (REGION DE LYON)

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES HANDISPORT

6 Chemin des Gorges
69 570 DARDILLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

SIEGE SOCIAL : 12, rue Paul Ronin – 42100 SAINT ETIENNE
Tél. 04 77 59 30 30 - Fax. 04 77 59 30 39 - Email : SOGECO.ste@123ec.fr
S.A.S. AU CAPITAL DE 100 000 euros - R.C. SAINT ETIENNE B 724 501 945
BUREAU SECONDAIRE : 10, rue des Roseaux – ZAC des Granges – BP 28 - 42601 MONTBRISON cedex
Tél. 04 77 58 36 77 - Fax. 04 77 58 07 65 - Email : SOGECO-MTB@123ec.fr

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES HANDISPORT

6 Chemin des Gorges
69 570 DARDILLY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2024** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

JD

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

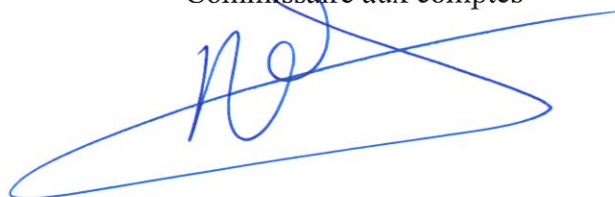
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Saint-Etienne, le 21 mars 2025

SOGECO

Julien DREVET
Commissaire aux comptes



Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	8 533	8 186	347	2 297
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	8 533	8 186	347	2 297
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
Actif circulant	Constructions	64 526	64 526		1 844
	Inst. techniques, mat.out.industriels	452 490	398 522	53 968	93 199
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	517 016	463 048	53 968	95 043
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Actif circulant	Autres	9 007		9 007	9 007
	TOTAL	9 007		9 007	9 007
	Total I	534 557	471 235	63 322	106 348
	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 159		32 159	48 415
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	151 959		151 959	122 862
	TOTAL	184 119		184 119	171 278
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement	119 932		119 932	119 643
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	257 013		257 013	209 271
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
	TOTAL II	561 065		561 065	500 193
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	1 095 623	471 235	624 388	606 541
	Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)			

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 114	5 114
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	47 313	47 313
	Réserves pour projet de l'entité	17 104	17 104
	Autres		
	Report à nouveau	390 132	356 776
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	39 254	33 356
	Situation nette (sous-total)	498 919	459 664
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	57 182	86 421
	Provisions réglementées		
Total I		556 101	546 086
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		9
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 437	9 433
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	36 770	39 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 078	10 790
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		960
Total IV		68 286	60 454
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		624 388	606 541
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5 096	4 960
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	2 038	397
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	130 944	71 832
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	322 400	224 300
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 249	48 656
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	292 846	227 327
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		786 576	577 472
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	15 502	2 611
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	396 522	253 394
	Aides financières	141 358	100 684
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 627	6 004
	Salaires et traitements	152 554	139 548
	Charges sociales	35 525	32 173
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 543	49 656
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	1 272	1 074
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		798 906	585 148
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-12 330	-7 675

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 845	3 567
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 845	3 567
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		5 845	3 567
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-6 485	-4 107
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	45 739	46 863
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	45 739	46 863
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		9 399
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		9 399
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		45 739	37 463
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		838 160	627 904
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		798 906	594 547
EXCÉDENT OU DÉFICIT		39 254	33 356
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		17 008	
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		120 590	120 590
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		17 008	
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		120 590	120 590
Total		137 598	120 590

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changements comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Créances	4
2.1.6	Produit à recevoir	4
2.1.7	Valeurs mobilières de placement	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Fonds associatifs	5
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	6
2.2.4	Etat des dettes	7
2.2.5	Fournisseurs et comptes rattachés	7
2.2.6	Informations à caractère fiscal	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation de l'exercice	8
3.2	Contributions volontaires en nature	8
4	Autres informations	9
4.1	Effectifs	9
4.2	Engagements hors bilan	9

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.1.3 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	2023	+	-	2024
Autres immobilisations incorporelles	8 533			8 533
Constructions	64 526			64 526
Matériel sportif et médical	339 323	5 915		345 238
Aménagement	4 224			4 224
Matériel transport	64 076			64 076
Matériel bureau et informatique	38 350	602		38 952
Immobilisations financières	9 007			9 007
Total	528 039	6 517	-	534 556

2.1.2 Tableau des amortissements

	2023	+	-	2024
Autres immobilisations incorporelles	6 236	1 950		8 186
Constructions	62 683	1 844		64 527
Matériel sportif et médical	252 384	43 211		295 595
Aménagement	4 224			4 224
Matériel transport	63 098	311		63 409
Matériel bureau et informatique et mobilier	33 420	1 873		35 293
Total	422 045	49 189	-	471 234

2.1.3 *Immobilisations incorporelles*

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 *Immobilisations corporelles*

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice sont :

— Acquisition de matériels pour un total 6 517€

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel sportif	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel médical	Linéaire	5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

2.1.5 Créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	32 160	32 160	
	Autres	151 959	151 959	
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL		184 119	184 119	

2.1.6 Produit à recevoir

Subventions d'investissement	15 000€
Subvention Régionale	118 500€
	<u>133 500€</u>

2.1.7 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Sicav CM	19 932	23 358	3 426	

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles font état, à la clôture de l'exercice 2024, d'une plus-value latente de 3 426€.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou changement de méthodes		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	22 219							22 219
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	47 313							47 313
Report à nouveau	356 776	33 356						390 132
Excédent ou déficit de l'exercice	33 356	-33 356		39 254				39 254
Situation nette	459 664							498 918
Fonds propres (Dotations) consommables								
Subventions d'investissement	86 422			16 500		45 739		57 183
Provisions réglementées								
Total	546 086			55 754		45 739		556 101

2.2.1.1 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Elles sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non.

2.2.2 *Provisions pour risques et charges*

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Néant

2.2.3 *Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires*

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, est non significatif. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité) ainsi que des charges sociales.

Le montant est non significatif et n'a pas été provisionné au 31.12.2024.

2.2.4 *Etat des dettes*

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		17 437	17 437		
Dettes fiscales et sociales		36 770	36 770		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		14 078	14 078		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		68 286	68 286		

2.2.5 *Fournisseurs et comptes rattachés*

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	7 853
Factures non parvenues	Exploitation	9 585

2.2.6 *Informations à caractère fiscal*

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation de l'exercice

Cotisations	5 096 €
Ventes de biens	2 038 €
Prestations de services	130 945 €
Subventions	322 400 €
Reprises de prov et transferts	33 249 €
Autres produits*	292 846 €
TOTAL	786 576 €

*Les autres produits incluent à hauteur de 257 390 € des dons issus de conventions conclues avec des entreprises privées.

3.2 Contributions volontaires en nature

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier		Méthode de valorisation	Montant
Heures de bénévolat	10 151	SMIC horaire	120 590
Dons en nature		Matériels reçus	16 133

4 Autres informations

4.1 *Effectifs*

L'effectif de la Ligue Handisport s'élevait à 6 salariés au 31 décembre 2024.

4.2 *Engagements hors bilan*

Néant